

Art contemporain, mémoire et paix

Appel à résidence 2010 : culture de la paix entre les peuples

Lieu

Communauté de communes de Cernay et Environs (CCCE)

Dates de résidence

Le temps de résidence sera évalué en fonction du projet artistique ; il pourra être sur une seule période ou sur plusieurs, dès le printemps 2010.

Contexte

La Communauté de communes de Cernay et Environs (CCCE) a réhabilité un ancien abri sanitaire de la Grande guerre : « l'Abri-mémoire », pour en faire un équipement culturel polyvalent, à la fois muséal, centre de ressources et initiateur ou accompagnateur d'activités culturelles, pédagogiques et artistiques, autour du champ de bataille de l'Hartmannswillerkopf, du patrimoine de mémoire, de la citoyenneté et de la paix.



Les activités de l'Abri-mémoire visent à susciter des prises de conscience pour une lecture et une compréhension du présent (comprendre un conflit, rechercher les causes, analyser les réactions et leurs conséquences), à entretenir une mémoire vivante et à proposer des rencontres entre les différentes cultures.

Cette résidence d'artiste dans l'Abri Mémoire, offre aux artistes un espace de travail et de création pour recontextualiser ce travail de mémoire à travers un discours artistique contemporain pour mieux en souligner l'universalité.

Cette résidence participe à l'enrichissement de la vie culturelle locale et à la sensibilisation à l'art contemporain. Ce temps est conçu comme une occasion de rencontres par l'artiste, d'un nouveau territoire lieu de vie, d'activités et d'histoire. C'est aussi un temps d'échanges et d'ouverture permettant la rencontre des locaux avec une œuvre en émergence. La création d'œuvre(s), qui pourra résulter de cette interaction avec le territoire et du travail sur le thème de la paix, sera le point d'orgue du travail accompli en résidence.

Au terme de la résidence, l'œuvre ou la mémoire de sa création pourrait être installée à l'Abri Mémoire.

Thème 2010

En 2010, la résidence sera consacrée au thème de la **culture de la paix entre les peuples**. Ce thème, intemporel et au-delà des frontières, ne se limite pas au conflit de 14-18 et aux relations franco-allemandes mais fait aussi écho aux conflits actuels, partout dans le monde.

Cahier des charges

- La résidence est ouverte à des artistes adultes, utilisant toute discipline de création contemporaine (sculpture, photographie, installation, etc.). Aucun medium n'est imposé.
- L'appel est ouvert aux personnes pouvant prouver une activité artistique et un statut juridique.
- Les candidats sélectionnés devront être disponibles pour une vraie immersion dans le contexte et le lieu, durant la période de résidence.
- Peuvent s'inscrire des artistes de toute nationalité ayant une bonne maîtrise de la langue française à l'oral. Les résidents extérieurs à la zone de Schengen devront contacter leurs autorités pour obtenir un titre de séjour temporaire sur le sol français.
- Les artistes imagineront des œuvres s'intégrant de préférence dans un espace vert d'environ 220 m². Dans le cas contraire, un témoignage de l'œuvre doit pouvoir être gardé. Chaque projet sera examiné au cas par cas.
- La population locale doit être impliquée dans la démarche conduisant à la création de l'œuvre. L'artiste s'attachera à imaginer de quelle façon se fera la rencontre avec les habitants et les scolaires.

Modalités de résidence

L'atelier et le logement sont localisés à Uffholtz, à 20 kilomètres de Mulhouse, en Alsace. D'une surface d'environ 55m² et une grande hauteur sous plafond, l'atelier est entièrement rénové, lumineux et équipé d'un espace sanitaire (douche et WC), d'un point d'eau, d'une table, de chaises et d'étagères de stockage. Ils sont mis à disposition pour les périodes définies.

Pour mener à bien le projet artistique, la résidence comprend

- l'allocation de résidence
- le budget de production,
- les interventions auprès de la population et des scolaires,
- les frais (déplacements, etc.)
- l'œuvre ou sa mémoire à l'issue de cette résidence et la cession des droits de représentation et de reproduction y afférant.
- les cotisations sociales (Agressa, maison des artistes, etc.) éventuelles.

pour un montant de 5000 euros maximum.

La CCCE prend en charge la mise à disposition d'un atelier et d'un logement, les actions de communication (relations presse, invitations, affiche, vernissage, etc.) et les assurances relatives au programme de résidences et d'expositions.

L'artiste aura un interlocuteur dédié à la CCCE qui pourra lui présenter le territoire et ses habitants et l'accompagner dans sa démarche artistique et de médiation.

Précédentes résidences et interventions

Bernard Naegelen et Jacques Lindecker pour l'exposition « Trous de mémoire », avec une classe primaire

Le photographe Christian Gattinoni pour un CD Rom et une exposition avec une classe du collège

Stéphane Duroy pour une exposition, dans le cadre du projet « Alsace, les Douleurs de l'Histoire » en partenariat avec le FRAC Alsace et la Filature de Mulhouse.

Patrick Meyer pour une écriture personnelle et des sculptures sonores avec une classe de collège et le groupe des aînés.

Les photographes et plasticiens Emmanuel et Michel Braun pour un travail en noir et blanc, sur l'architecture de guerre sur le site du HWK.

Le photographe allemand Johannes Weitzel pour une exposition de ces photos de paysages, en lien avec la vidéo réalisée par Robert Cahen.

Olivier Larizza pour son livre « Le choix des âmes », publié en septembre 2008.

Fleur Nabert pour une exposition de ses toiles et de ses sculptures autour de la thématique « la mémoire se transmet, la paix se donne », en septembre 2009

Candidature

Pour être recevable, les candidats devront fournir avant le 1^{er} mai (cachet de la Poste faisant foi) un dossier comprenant le formulaire de candidature dûment rempli et ses annexes.

Le candidat retenu sera amené à se déplacer en amont de la résidence pour anticiper le travail de médiation avec un (ou des) public(s) spécifique(s), élaborer plus précisément le projet et aborder des questions techniques (besoins logistiques ou techniques, calendrier, etc.) afin qu'il se prépare au mieux à son futur contexte de travail.

Les artistes non retenus seront avertis par courrier. Seuls les dossiers accompagnés d'une enveloppe de réexpédition suffisamment affranchie seront retournés.

Critères de sélection

Les artistes sont sélectionnés sur dossier examiné par le comité de sélection.

Les projets impliquant un travail en relation avec le territoire seront privilégiés.

Contact

Sophie Wisselmann-Julien

Communauté de communes de Cernay et Environs

Service développement local

3, rue de Soultz - BP 10228 - 68 704 Cernay cedex

Tel : 03 89 75 73 70 (ligne directe)

Tel : 03 89 75 47 72 (standard)

Courriel : sophie.wisselmann@cc-cernay.fr